



La commission technique sous toutes ses formes...

La commission technique, un passage incontournable d'un concours de maîtrise d'œuvre ! Incontournable, et qui a fait ses preuves ! Et pourtant, elle n'est pas obligatoire, réglementairement parlant, dans le Code de la Commande Publique (articles R2162-15 à R. 2162-21)

Une maîtrise d'ouvrage peut organiser deux commissions techniques. Une pour préparer le jury pour le choix des candidats, et une seconde pour préparer le jury final, qui aura la délicate tâche de déterminer le lauréat.

Intéressons-nous à cette dernière, dont l'objectif est l'analyse factuelle et strictement objective des différents projets.

Composition de la commission technique

La fondation d'une commission technique, c'est **le choix de ses membres**. Un premier pas vers la réussite !

Il n'y a pas de liste type de membres de la commission technique. Pour des raisons évidentes d'impartialité, il faut **éviter tout membre du jury, tout en sachant que ça ne serait pas contraire à la réglementation !** Pour mener une analyse pertinente, il est intéressant de **rechercher les compétences** au sein de la maîtrise d'ouvrage, dans des domaines tels que l'urbanisme, la technique du bâtiment, l'exploitation, etc.

La **présence du futur exploitant de l'équipement**, comme le responsable de l'urbanisme d'une mairie, pourrait, pour exemple, être un atout. Et, bien évidemment, la présence de **représentants de futurs usagers** a un intérêt indéniable !

Voilà, c'est fait, après mûres réflexions, la commission technique est en place !

Préparation de la commission technique

Quelques mois plus tard, les projets arrivent enfin ! Tout le monde est impatient de les découvrir.

Tout en conservant l'anonymat, ils peuvent être transmis dès à présent aux membres du jury.
Mais est-ce toujours utile ?

Pourquoi pas, mais pas sans se poser quelques questions avant d'agir.

Que peut faire un futur usager de l'équipement d'un dossier complet, potentiellement complexe ? Dispose-t-il des clés de lecture et de compréhension ? A-t-il les compétences nécessaires pour s'aventurer seul dans la découverte d'un projet architectural, mais également technique et financier ? Et en aura-t-il le temps si telle n'est pas sa fonction ?

Il est également possible de **proposer à un membre d'étudier plus spécifiquement un thème sur lequel il dispose de compétences spécifiques.**

Le *chargé de projet de la maîtrise d'ouvrage*, ou bien un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), devra, lui, être destinataire des dossiers complets pour en faire une **première analyse.**

La commission technique : un moment d'échange et de travail commun

Si chaque membre a eu le temps nécessaire pour découvrir et étudier les projets et, comme nous l'avons dit, dispose des compétences nécessaires, la commission technique peut mettre en commun les remarques de chacun.

Le rôle de l'animateur

Chaque membre peut s'exprimer sur chaque critère et sous critère, définis dans le règlement de consultation. Le **rôle de l'animateur** (maîtrise d'ouvrage ou assistant à maîtrise d'ouvrage) est alors de **pousser les membres à émettre un avis partagé.**

Dans le cas contraire, l'animateur peut d'abord **présenter les projets.** Puis mettre tout le monde au travail ! Et tout est permis, avec pour unique objectif : **créer une synergie, et impliquer chaque membre de la commission,** quelque soit ses attentes, ses compétences techniques, son lien avec le futur équipement.

Le rôle de l'animateur ? Expliquer, relancer les échanges, écouter, reformuler, pousser chaque membre à s'exprimer, synthétiser, etc. ! Il s'agit vraiment d'**un travail collaboratif !**

Mais l'animateur se doit aussi de vérifier que les membres ne sortent pas du cadre du programme, ne trouvent pas de nouveaux besoins, de nouvelles exigences... Ce qui demande **une excellente connaissance du programme de l'opération !**

Le choix de la salle

La salle a son importance. Si elle est de taille suffisante, on pourra **créer des groupes de travail,** qui étudient des points précis des projets, et recherchent les points en adéquation avec le programme ou les écarts. Un temps peut être imparti par thème et par projet, puis il sera temps de mettre en commun, et chaque groupe pourra s'exprimer.

Le futur exploitant de la cantine d'un Groupe Scolaire sera particulièrement attentif au respect de la marche en avant. Le Directeur des Archives calculera le linéaire d'archives fixes ou mobiles. Le médecin vérifiera l'organisation du bloc opératoire.

Avec une telle organisation, vous disposerez d'une analyse de qualité, grâce à une implication des acteurs du projet, analyse qui sera mise à disposition du jury final pour choisir le lauréat.

Votre programmiste est là pour vous aider et vous accompagner dans cette démarche !

F.G.